

Club PLUi Occitanie

N°3 : Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au service d'ambitions politiques dans les PLUi : atouts, limites et opportunités

le 26 janvier 2017 à ALBI

Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, campus Jarlard- Route de Teillet 81013
http://www.mines-albi.fr/venir_ecole

Equipe d'appui : CC Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois, CC des monts d'Alban et du Villefranchois, AUAT, CNFPT, CVRH, DDT 11, DDT12, DDT 81, CEREMA Dter SO, DREAL LRMP

09h30 Accueil café

10h Introduction de la journée : Anne Marie ROSE, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme, en charge du PLUi à la communauté d'agglomération d'ALBI

10h15 QUIZZ OAP : Catherine LEONARD, responsable du groupe Territoire, Prospective, Évaluation du CEREMA/ Dter SO

- L'OAP nouvelle formule dans les PLUi... Place au projet ! Catherine LE CALVÉ, architecte urbaniste à l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, référente du PLUi Bordeaux-métropole

10h45 Table-ronde : Retours d'expériences d'OAP au service d'enjeux thématiques ou territoriaux : différents regards d'acteurs

Animée par Vincent BRAQUET, responsable du Service Aménagement Territorial Sud Gard Littoral et Mer à la DDTM du Gard

- Jean-Luc BERGEON, maire de Saint-Christol (34), vice-président à l'aménagement de l'espace de la CC du pays de Lunel, conseiller régional et Jacques SAUVAIRE, conseiller municipal de Saint-Christol
- Francis SALABERT, maire de Lescure (81)
- Sandrine BERTRAND-LAMANDÉ, responsable Développement, GIE Garonne Développement, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Groupe des Chalets, OPH31, Toit familial de Gascogne
- Benoît COLAS, directeur agence chez NEXITY
- Myriam LAIDET, chargée de la gestion territoriale du site Unesco du Val de Loire au sein de la Mission Val de Loire patrimoine mondial - cas du PLUi Angers-Loire-métropole.

12h L'art d'écrire des OAP : Catherine LE CALVÉ

Cas du PLUiH de Toulouse métropole : Thierry CHAUMIER, Directeur de Projet du PLUiH, Responsable Aménagement et Urbanisme Réglementaire à l'aua/T

12H45 Déjeuner (buffet sur place)

14h : Répartition des participants en ateliers d'échanges sur retours d'expériences : voir mots clefs au verso.

Atelier 1 : La conception d'OAP au service d'ambitions politiques : bonnes questions à se poser et conditions de gouvernance dans un PLUi.

Atelier 2 : Comment écrire des OAP ambitieuses mais opérationnelles et réalistes en fonction des contextes territoriaux ? Les conditions de réussite et ce qu'il faut éviter.

Atelier 3 : Quelles conditions pour une mise en œuvre aisée des OAP et l'émergence de projets de qualité ?

15h30 Restitution des ateliers par les rapporteurs et mise en perspective des propos par Catherine LE CALVÉ.

16h30 Conclusions de la journée

Club PLUi Occitanie

N°3 : Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au service d'ambitions politiques dans les PLUi : atouts, limites et opportunités.

Annexe au programme Quelques mots clefs pour alimenter les ateliers

Atelier 1 : La conception d'OAP au service d'ambitions politiques : bonnes questions à se poser et conditions de gouvernance dans un PLUi

Pourquoi les OAP doivent-elles être pensées par les élus ? Atouts et opportunités des OAP

Quelles bonnes questions se poser ? Pourquoi ? Combien ? Jusqu'où aller dans la déclinaison des orientations du PADD ? Résonance entre problématiques et échelles de réflexions...

Quelle gouvernance des OAP ? Temporalité par rapport au PADD ? Rapport entre les ambitions communautaires et le respect des identités communales ? Qui associer à leur conception ? (services instructeurs ? élus ? population ? acteurs locaux ?...)

Atelier 2 : Comment écrire des OAP ambitieuses mais opérationnelles et réalistes en fonction des contextes territoriaux ? Les conditions de réussite et ce qu'il faut éviter...

Comment les prévoir dans les cahiers des charges ? Sous traitance possible ? Compétences d'ingénierie ? Nombre ? Quels matériaux/ niveaux de précision nécessaires dans le diagnostic, dans le PADD ?

Quel type d'OAP mobiliser en fonction des objectifs et des contextes ? : OAP sectorielles, OAP de secteur sans règlement, OAP thématique, OAP patrimoniale... ?

Où placer le curseur des invariants et de la réglementation des OAP (écrite ou dessinée) en fonction des contextes et des acteurs en présence ? respect des ambitions face aux enjeux territoriaux / réalisme des exigences / niveaux de pression foncière et d'attractivité / contexte économique / typologies des porteurs de projets avec leur capacité à répondre aux objectifs formulés dans l'OAP et leur rapport de force avec la collectivité...

Atelier 3 : Quelles conditions pour une mise en œuvre aisée des OAP et l'émergence de projets de qualité ?

Comment favoriser la compréhension des OAP par les différents maillons de la chaîne d'acteurs (conception/ instruction/ négociation) ? Capacité de conception des porteurs de projet (aménageurs, promoteurs, particuliers,...) / capacité d'analyse des services instructeurs / cohérence et compatibilité : quelle négociation possible et quels enseignements en tirer sur la conception des OAP ?

Comment faciliter leur déclinaison/ reprise/ traduction via les outils de financement et de maîtrise de l'urbanisme (ZAC, ZAD, AFUP, PUP, TA...)

Comment favoriser dialogue, concertation, créativité ?...Quelle association des instructeurs à la planification, quel accompagnement amont des porteurs de projet ?...